

Question orale



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le **29 SEP. 2009**

Scanné le **30 SEP. 2009**

09\_HQU-214

29.09.2009

La multiplication de projets en matière d'énergie éolienne devrait réjouir le plus grand nombre. Or on constate pour l'heure plutôt des inquiétudes, relevées dans ce plénum par au moins deux interpellations (Mmes Mettraux et Amarelle).

En effet, si l'implantation d'éoliennes peut être effectuée en de multiples endroits sans problème, force est de constater que certains projets ont tendance à viser des lieux en sites protégés, ce qui ne va pas sans susciter un certain nombre de craintes, ce d'autant qu'il n'y a pas de planification cantonale en la matière.

Enfin, ces inquiétudes prennent encore de l'ampleur à l'écoute de bruits persistants qui laissent entendre des velléités de modifier par ordonnance fédérale le périmètre du site IFP (inventaire fédéral des paysages) de la Vallée de Joux, afin de permettre au projet d'éolienne de pouvoir déployer ses ailes.

D'où ma question :

Si ces bruits devenaient réalité, le Canton serait sollicité : préaviserait-il alors favorablement ou défavorablement à une modification du périmètre d'un site IFP afin d'y implanter des éoliennes ?

Stéphane Montangero